

AVIS DU MAIRE

AM/PS/ADSCM/MA

Le Mercredi 26 Février 2025,

Monsieur le Maire de Venelles a l'honneur d'informer ses administrés que :

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira Le Mardi 04 Mars 2025 à 18h30.

Il se tiendra en salle des Mariages de l'Hôtel de ville – 13770 VENELLES

(Accueil du public en fonction des règles sanitaires en vigueur le jour de la séance)

L'ORDRE DU JOUR en est :

INSTITUTIONS

- SOUTIEN DES COLLECTIVITES AUX ACTIONS D'URGENCE ET DE RECONSTRUCTION A MAYOTTE
- 2. DEMANDE D'OUVERTURE DE LA HALTE FERROVIAIRE DE VENELLES

DEVELOPPEMENT URBAIN, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

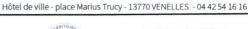
ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

3. CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ADHESION AU PLAN DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE ET ORIENTAL 2025-2027

MANAGEMENT ET GESTION DES RESSOURCES

FINANCES

- 4. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT- BUDGET PRINCIPAL VILLE 2025
- 5. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE: EXERCICE 2025
- 6. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES CRECHES MUNICIPALES













venelles.fr 🜃 @

Document éco-conçu en noir et blanc afin de réduire son impact sur l'environnement

7. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE

JURIDIQUE

8. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT AVEC LE CCAS

RESSOURCES HUMAINES

- 9. DELIBERATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE
- 10. PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE ANNEE 2023
- 11. RETRAIT DE LA DELIBERATION N°D2024-22 PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

COMMISSION SERVICES A LA POPULATION ET SECURITE

EDUCATION ET PETITE ENFANCE

12. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERISCOLAIRE, DES GARDERIES SCOLAIRES, DES ETUDES SURVEILLEES ET ETUDES DIRIGEES.

CULTURE, ANIMATION ET PROMOTION DU TERRITOIRE

CULTURE/ MEDIATHEQUE

13. MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX - POLE CULTUREL L'ETINCELLE

Affiché aux portes de l'Hôtel de Ville le : Mercredi 26 Mars 2025

Fait pour servir et valoir ce que de droit, Le directeur général des services,

Le Maire de Venelles, Conseiller Départemental des Bouches-du-Rhône Membre du Bureau et Président de commission à la Métropole Aix-Marseille-Provence



Philippe SANMARTIN













venelles.fr 🖪 🞯